

Séance du 17 Février 2016

L'an deux mille seize et le 17 février à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TRAMONT.

Présents : Mmes BERDUCAT – BEUNEUX – CAVALLERO - MUN – QUESSETTE - MM. TRAMONT – MACIAS – PRATDESSUS - IGAU.

Excusé : M. MASSON – M. BARIAC (qui a donné procuration à M. TRAMONT).

Ordre du jour :

- Approbation du PADD
- Questions diverses

* . * . *

Approbation du projet d'aménagement et de développement durables

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement et de développement durable à l'assemblée. Monsieur CARRERE GEE du bureau ARTELIA est présent et pourra répondre aux questions des membres du Conseil Municipal

Le Bureau d'Etudes Artelia introduit la réunion en rappelant l'ordre du jour de la réunion :

- validation des objectifs de développement et du projet de PADD
- l'analyse du potentiel de densification
- l'actualisation du zonage
- l'actualisation des OAP

Le PADD

La commune valide l'objectif de 500 habitants d'ici 10 ans et la création de 7 à 8 logements /an pendant 10 ans. Artelia présente le travail d'analyse du potentiel de densification existant sur la commune :

- 3,3 ha de disponible en comblements de dents creuses => environ 33 logements potentiels
- 1,2 ha de disponible par divisions parcellaires => environ 11 logements potentiels

Artelia précise que l'absence d'outils incitatifs, il sera considéré que 1 logement/3 pourra être réalisé par division parcellaire ; soit environ 3 logements.

Au regard d'un objectif de création de 70 logements nouveaux sur 10 ans, une capacité de densification projetant un potentiel de 35 logements et un densité moyenne en extension de 12 logements/ha, le besoin en foncier en extension est estimé à environ 3,5 ha.

	Scénario retenu
Objectif de logements d'ici 2027	+ 70 logts
Potentiel en dents creuses	33 logts (environ 3,3 ha)
Potentiel par divisions parcellaires	11 logts* (environ 1,2 ha)
<i>* De par l'absence d'outils incitatifs, on considère que 1 logt / 3 est réalisé par division parcellaire => soit environ 3 logts</i>	
Besoin en logts restant à créer en extension de la Partie Actuellement Urbanisée	33 logts
Densité moyenne recherchée en extension	12 logts / ha
Besoin estimatif en foncier en extension (AU par exemple)	3,5 ha (sur la base de 15% de voirie et d'espace verts et d'une rétention foncière)

La commune valide ainsi les objectifs de modération de la consommation d'espace à afficher dans le PADD :

Consommation foncière projetée pour du logement entre 2015 et 2030	
7 ha environ	
Objectif chiffré de modération de consommation d'espace et lutte contre l'étalement urbain (compris espaces publics, espace verts et voiries)	
<i>Consommation observée sur les dix dernières années :</i> 4,6 logements/ha	<i>Consommation projetée dans le PLU :</i> 10 logements/ha